Informations de base

2026/0802(NLE) NLE - Procédures non législatives	Procédure terminée
Nomination du président de l'Autorité bancaire européenne **Subject** 8.40.08 Agences et organes de l'Union	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	ECON Affaires économiques et monétaires	LALUCQ Aurore (S&D)	30/01/2026
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
04/02/2026	Publication de la proposition législative	N10-0004/2026	
09/02/2026	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
26/02/2026	Vote en commission		
27/02/2026	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A10-0032/2026	
10/03/2026	Décision du Parlement	T10-0061/2026	Résumé
10/03/2026	Résultat du vote au parlement		
30/03/2026	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
07/04/2026	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2026/0802(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Nomination
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/10/05057

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE784.336	16/02/2026	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A10-0032/2026	27/02/2026	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T10-0061/2026	10/03/2026	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	N10-0004/2026	04/02/2026	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2026/0809
JO OJ L 07.04.2026 Résumé

Nomination du président de l'Autorité bancaire européenne

2026/0802(NLE) - 07/04/2026 - Acte final

La décision procède à la nomination du nouveau président de l'Autorité bancaire européenne (ABE) pour une durée déterminée, à la suite de la démission du précédent président.

Acte non législatif

Décision d'exécution (UE) 2026/809 du Conseil du 30 mars 2026 relative à la nomination du président de l'Autorité bancaire européenne (ABE).

Contenu

La décision nomme M. François-Louis MICHAUD président de l'Autorité bancaire européenne.

Son mandat est fixé à cinq ans, à compter du 16 avril 2026.

Cette nomination intervient après la fin du mandat de l'ancien président, M. José Manuel CAMPA, dont la fonction a pris fin le 31 janvier 2026 à la suite de sa démission présentée le 15 septembre 2025.

Contexte procédural

La décision repose sur l'article 48, paragraphe 2, du règlement (UE) no 1093/2010 instituant l'Autorité bancaire européenne.

Conformément à ce règlement, le président est choisi sur la base de ses qualifications, de ses compétences, de sa connaissance des établissements et des marchés financiers et de son expérience en matière de surveillance et de réglementation financières, dans le cadre d'un appel ouvert à candidatures respectant le principe de l'équilibre entre les hommes et les femmes et publié au Journal officiel.

Le conseil des autorités de surveillance de l’ABE, avec l’aide de la Commission, a établi une liste restreinte de deux candidats qualifiés et l’a présentée au Conseil le 18 décembre 2025.

Le 14 janvier 2026, les deux candidats présélectionnés ont été entendus par la présidence du Conseil au nom des États membres. Le 4 février 2026, le Conseil a sélectionné M. François-Louis MICHAUD et a notifié le Parlement européen en sollicitant sa confirmation. Le Parlement européen a confirmé la nomination le 10 mars 2026, permettant au Conseil d’adopter la présente décision d’exécution.

Entrée en vigueur

La décision entre en vigueur le jour de sa publication au Journal officiel de l’Union européenne, à savoir le 7 avril 2026.

Ce résumé a été généré par une IA et révisé par un humain.

Nomination du président de l'Autorité bancaire européenne

2026/0802(NLE) - 10/03/2026 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a décidé par 536 voix pour, 50 contre et 29 abstentions, d’approuver la nomination de **François-Louis Michaud** en tant que président de l’Autorité bancaire européenne.

Le président actuel de l'Autorité bancaire européenne a démissionné le 31 janvier 2026. Le 4 février 2026, le Conseil a proposé de nommer, sous réserve de confirmation par le Parlement, François-Louis Michaud à la présidence de l'Autorité bancaire européenne pour un mandat de cinq ans.

Le 25 février 2026, la commission des affaires économiques et monétaires a tenu une audition avec François-Louis Michaud, au cours de laquelle celui-ci a fait une déclaration liminaire puis a répondu aux questions des membres de la commission.